

ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES A VOCATION GENERALE
D'EXPLOITANTS AGRICOLES OU DE JEUNES AGRICULTEURS
(collège 5E)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

Résultats consolidés

Nombre total d'émargements :423.....

Nombre total de votes blancs :2.....

Nombre total de votes nuls :2.....

Nombre total de suffrages exprimés :

...419.....

➤ Liste « Le monde bouge, ensemble bougeons » 419 voix 100 % 1 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 5E figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le **collège 5E** est de : **1 siège.**

EST PROCLAME ELU A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

1) Mme JEANNE Anne	
--------------------	--

Fait en double exemplaire à Saint Lô, le 06 février 2019

Le Président de la commission

Les membres de la commission